



Waremmes, le 26 juin 2023

**Commission Locale de Développement Rural
Compte rendu de la réunion du 21 juin 2023
Présentation de l'avant-projet d'aménagement
du bois de Ferrières**

Membres de la CLDR :

Présents : 8 personnes : Valérie BLERET, Françoise COLLARD, Anne DESMET, Murielle DELCOURT, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Eric HAUTPHENNE, Bénédicte MARLIER.

Excusés : 6 personnes : Carine CLERISSE, Marie DELANGEN, Anne-Cécile GOS, Bernard SACRE, Martine STOUFFS, Vincent VAN GEEL.

Pour la Commune :

- Isabelle EBROIN – agent-relais de l'Opération

Pour le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne:

- Sébastien LEUNEN – Chargé de mission

Pour l'Atelier paysage :

- Etienne CELLIER – auteur de projet

Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/Heron2306>

Ordre du Jour :

Suivi de projets

- Rue Pravée
- Place Fayat
- Ecoles de Surlemez

Présentation de l'avant-projet d'Aménagement du bois de Ferrières

Présentation des aménagements prévus sur le site du Plein Vent

Divers

Marc VAN DEN BROECK accueille les participants et détaille l'ordre du jour. Le compte-rendu de la réunion du 08 février 2022 est approuvé sans remarques.

Il rappelle qu'il s'était engagé à faire parvenir un doodle aux participants pour fixer le jour de réunion afin que ceux qui ont des activités le mercredi puissent assister aux réunions de la CLDR. En raison des délais très serrés concernant le projet du Bois de Ferrières, il présente ses excuses aux participants pour ne pas avoir tenu cet engagement et promet d'y être attentif pour l'organisation de la prochaine rencontre.

1. Suivi de projets

Marc rappelle, à l'aide d'un schéma simplifié, les étapes administratives qu'un projet doit parcourir avant de pouvoir être inauguré ainsi que les délais qui doivent être respectés.

Construction d'une piste cyclo-piétonne Rue Pravée

Les travaux de la rue Pravée sont terminés et les membres de la CLDR sont invités à son inauguration ce samedi 24 juin. Rendez-vous à 10h30 place communale pour les courageux qui la parcourront à pied ou à vélo. Les discours officiels débiteront à 11h00 à la salle Plein Vent et seront suivis du verre de l'amitié.

Il faut souligner la vitesse à laquelle ce projet a été mené, avec exactement un an d'avance par rapport aux délais acceptés lors de la réception de la convention de faisabilité en Développement rural.

Aménagement de la place Fayat

Toutes les démarches administratives ont été réalisées dans les temps pour introduire le dossier de demande de convention pour la session d'avril 2023. On attend maintenant l'accord de la Ministre (qu'on espère imminent) pour pouvoir poursuivre le projet.

Aménagement des abords des écoles de Surlemez

La réunion de coordination s'est déroulée le mardi 30 mai, et le compte rendu suit les procédures de validation. Quelques modifications mineures devront être apportées à la présentation pour pouvoir déposer le dossier complet et introduire une demande de convention pour la session de septembre / octobre.

Aménagement du bois de Ferrières

Avant de céder la parole à M. Cellier, Marc explique que nous en sommes aujourd'hui à la présentation de l'avant-projet qui sera ensuite présenté au Comité d'accompagnement (COMAC), composé de l'Administration régionale, de la Commune, du DNF, du Parc Naturel et de la FRW.

En fonction des remarques de la CLDR et du COMAC, l'avant-projet éventuellement bonifié, sera présenté pour accord à la CLDR avant d'être déposé comme « Projet définitif » auprès de l'Administration du Développement Rural en vue d'obtenir la Convention-Réalisation permettant de financer les travaux.

Entretemps, le projet de création d'un sentier de liaison entre le bois et le château de Moha a été finalisé avec la collaboration du SPW-MI et la Commune de Wanze. Il sera inauguré le dimanche 09 juillet.

2. Présentation de l'avant-projet d'Aménagement du bois de Ferrières

Avant de présenter les propositions d'aménagement proprement dite, Etienne CELLIER, de l'Atelier paysage, résume les différentes réflexions qui ont été menées pour justifier les options retenues afin de répondre aux enjeux formulés par les différents partenaires impliqués dans le projet.

Il rappelle que celui-ci s'intègre dans une réflexion plus large comprenant les différents éléments du site du Moulin de Ferrières (la Place Fayat, les plaines du Moulin, le Moulin et ses abords, le Bois de Ferrières) qui a été synthétisée dans un Masterplan.

Les composantes naturelles du projet ont déjà été largement discutées et ont été principalement prises en charge par le Parc Naturel et le DNF. Elle se concrétiseront dans un plan de gestion qui a été présenté à la CLDR et dans la reconnaissance du site en réserve naturelle. Certains travaux de restauration des milieux naturels seront entrepris (création de mares, recréation d'une lisière forestière...) et seront financés à 100% par le projet n°112 du Plan de relance de la Wallonie : « Restaurer les milieux et habitats dégradés afin de rétablir une grande qualité biologique ».

La présentation de ce jour se focalisera sur les composantes humaines : cheminements et équipements. Le tracé et la fonction des cheminements restent inchangés par rapport aux discussions précédentes.

En ce qui concerne les équipements, trois questions doivent trouver réponse :

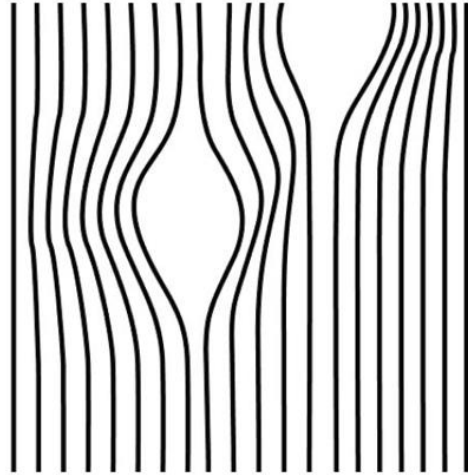
- Quelle forme leur donner ?
- Où les localiser ?
- Quel contenu leur attribuer ?

Quelle forme leur donner ?

L'idée du cercle a déjà été évoquée à maintes reprises, et peut être déclinée sur l'ensemble du site. S'il évoque immédiatement la roue du moulin et la forme des meules, il peut également symboliser les nids et galeries des hôtes du bois (blaireau, pic...), les cercles concentriques qui se forment à la surface de l'eau, les cernes de croissance des arbres, les galeries d'extraction minière ou encore les cercles de paroles qui incarnent la convivialité. L'utilisation du cercle comme élément graphique reste donc entièrement pertinente dans le bois de Ferrières.

Ce dernier tire par ailleurs son nom de l'ancienne activité d'extraction du fer dont des traces subsistent aujourd'hui. M. Cellier propose donc l'utilisation de fers à béton pour réaliser les différents aménagements signalétiques, didactiques et de convivialité.

Si cette proposition peut sembler surprenante pour les participants, le choix de ce matériau a déjà fait ses preuves dans des projets similaires, ainsi que M. Cellier l'illustre par des exemples photographiques. Ce matériau présente l'avantage d'être en harmonie avec le cadre naturel, robuste et d'un entretien à peu près nul durant de nombreuses années.



Il présente différentes esquisses illustrant comment ce matériau s'adapte aux fonctions souhaitées : point d'observation, signalétique, panneau informatif, élément symbolique...

Où les localiser ?

Monsieur Cellier présente une carte indiquant pour chaque emplacement le type d'élément pouvant y être installé, depuis les « portiques » symbolisant les entrées du site, jusqu'à la grande assise circulaire de 6,4m de diamètre en passant par les petits éléments de signalétique.

Quel contenu leur attribuer ?

Cet aspect devra encore être approfondi, mais il est utile de rappeler à ce stade la volonté de l'ensemble des parties impliquées que les éléments didactiques soient discrets et ne dénaturent pas le paysage. On optera donc pour des QR codes ou des numéros renvoyant soit vers un site internet ou une brochure qui serait disponible au point d'accueil touristique ou à la boulangerie du moulin. Le Groupe de travail, conseillé par le Parc Naturel, pourrait se pencher sur la rédaction de ce carnet pédagogique.

Seuls les panneaux à l'entrée du site proposeront une information plus complète sur les règles à respecter en milieu forestier.

Monsieur CELLIER termine sa présentation par quelques informations techniques sur les matériaux choisis et leur mise en œuvre.

Le diamètre des fers à béton sera suffisant pour que les éléments ne puissent être vandalisés et puissent résister à la corrosion pendant plusieurs dizaines d'années. Les extrémités seront meulées pour éviter tout danger de blessure pour les visiteurs. Certains éléments étant assez imposants, il s'agira de trouver des artisans capables de les réaliser sur site afin d'éviter de devoir y entrer avec des engins de levage. Les systèmes de fixation au sol doivent encore faire l'objet de réflexions complémentaires, mais la volonté est de minimiser l'emprise et l'artificialisation des sols.

Réactions des participants

Les membres de la CLDR se disent très agréablement surpris de la proposition : non seulement elle répond aux enjeux identifiés et souhaits formulés, mais elle y répond en y ajoutant une indéniable plus-value esthétique, une intégration discrète et cohérente dans le cadre naturel, tout en conservant les aspects conviviaux et en minimisant l'entretien des aménagements.

Quelques suggestions et questions plus techniques sont formulées par les participants :

- La forme hexagonale des portiques d'entrée semble un peu contradictoire avec le choix du cercle comme élément porteur de sens. Est-il possible de le faire évoluer dans ce sens ?
 - o *La réflexion est pertinente, M. Cellier réfléchira à une proposition alternative. Il indique toutefois certaines contraintes techniques, telles que la difficulté de pouvoir cintrer des barres métalliques de ce diamètre.*
 - o *NDLR : j'ai travaillé dans une vie antérieure dans la métallurgie : les cristaux de fer sont très régulièrement représentés en deux dimensions sous forme hexagonale.*
A titre d'exemple : https://www.researchgate.net/figure/Scheme-of-the-austenite-nucleation-and-growth-in-A-non-deformed-martensite-structure_fig5_280306148
- Ne faudrait-il pas également installer un panneau d'information à l'entrée du site depuis le chemin passant sous le viaduc ?
 - o *La réflexion est pertinente et sera intégrée dans le projet.*
- L'élément installé au croisement entre le chemin et le sentier (le nœud) est-il suffisant pour empêcher les cyclistes d'emprunter ce dernier ? Ne faudrait-il pas installer une chicane ?
 - o *De la signalétique à l'entrée du site et au niveau du nœud indiquera clairement qui peut emprunter le chemin ou le sentier. On a choisi de créer un effet de goulot pour faire comprendre intuitivement qu'on s'engage sur un type de cheminement différent. On compte sur le civisme des utilisateurs, sachant qu'il y en aura toujours l'un ou l'autre que ne respectera pas les injonctions. Une chicane ne résoudra pas le problème, le promeneur irrespectueux se contentera probablement de contourner l'obstacle.*
- La circulation des chevaux sera-t-elle autorisée sur le sentier ?
 - o *Nous sommes en zone forestière. La circulation des chevaux est permise sur le chemin uniquement. Les chiens devront quant à eux être tenus en laisse.*
- L'idée du « Mirador » permettant d'observer les galeries de blaireaux sans déranger les animaux est intéressante, mais rajoute un nouvel élément visuel qui vient peut-être alourdir la proposition. L'idée de « barrière » métallique avec des trous d'observation à hauteurs différentes (voir illustration ci-dessus) nous semblait plus séduisante.
 - o *M. Cellier se rend compte qu'il est peut-être souhaitable de minimiser le langage et la diversité des formes et adaptera le projet en ce sens.*
- L'assise du banc circulaire (le nid) ne risque-t-elle pas de souiller les vêtements si elle est rouillée ?
 - o *On peut envisager de la recouvrir de bois. Il nécessitera cependant d'être remplacé après un certain temps.*
- Il est difficile de se rendre compte de l'encombrement représenté par le nid si son diamètre est de plus de 6 mètres.

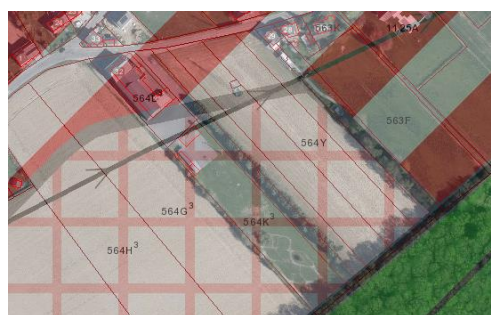
- *On profitera d'une prochaine visite dans le bois pour matérialiser l'encombrement à l'aide d'une corde. Il faut noter que l'emplacement exact n'a pas encore été défini.*
- A voir la carte d'implantation, on a le sentiment qu'il y aura un élément tous les 10 mètres. N'est-ce pas un peu trop chargé ?
 - *Ces éléments ne sont pas représentés à l'échelle sur la carte. Si quelques-uns sont effectivement volumineux, la majorité sont très petits. On tentera de les représenter de manière plus réaliste sur une prochaine carte.*

Sébastien LEUNEN souhaite pour conclure, souligner qu'il lui a rarement été donné de voir un projet d'aménagement qui soit aussi cohérent et respectueux de l'environnement. De manière générale, les participants espèrent que leur enthousiasme sera partagé par l'Administration régionale.

3. Présentation des aménagements prévus sur le site du Plein Vent

Ce projet a déjà été partiellement présenté lorsque la Commune a été sélectionnée pour l'Appel à projets Cœur de village.

Pour rappel, afin de pouvoir aménager les lieux, la Commune a décidé d'activer la partie de la ZACC située à l'est de la salle Plein Vent.



Une ZACC est une zone dont l'affectation au Plan de secteur n'a pas été définie, et qui souvent est considérée comme réserve foncière quand les terrains constructibles commencent à manquer.

La partie à front de rue sera urbanisable tandis que tout l'arrière du terrain sera aménagé pour répondre aux besoins exprimés par les jeunes et par la population, en termes d'accès à des espaces naturels aménagés pour la convivialité. La Commune envisage d'acquérir une des parcelles à front de rue pour créer un tampon entre la salle Plein Vent et les habitations, ainsi que permettre le passage facile de tous les impétrants.

M.CELLIER explique les différents aménagements qui sont envisagés :

Dans une première phase, le terrain sera « renaturalisé » en créant des noues facilitant l'infiltration des eaux pluviales, en intervenant sur le relief pour créer des séparations entre les espaces, en retravaillant la lisière forestière, en semant des pelouses fleuries et en plantant des espèces ligneuses. Le parking du Plein Vent sera agrandi pour répondre aux besoins croissants en termes de stationnement, et une extension est prévue à l'arrière des futures habitations qui fera également office de tampon entre les maisons et les aménagements publics. Différents agrès type « Parcours Vita » seront disséminés sur le terrain. Pour éviter la pollution lumineuse, aucun éclairage public ne sera installé.

Déjà présentée à la CLDR, une piste de Pump Track sera située en fond de parcelle. Des contacts ont déjà été pris avec Infrasports pour son financement.

Un espace sera également réservé pour la construction d'un bâtiment polyvalent pourvu d'une grande cour qui pourra accueillir les événements associatifs. On y envisage par exemple

l'ouverture d'un café rural. Le projet doit encore être réfléchi et pourrait trouver son financement grâce à de futurs appels à projets ou une autre politique structurelle.

Réactions des participants

- Serait-il possible d'équiper le futur parking pour y accueillir les motor-homes ? De plus en plus de monde choisit cette formule pour leurs vacances.
 - o *Un règlement spécifique encadre les aires de motor-home, et cet aspect n'a jusqu'à présent pas été envisagé. On intégrera la demande dans la réflexion.*
- Les propositions sont intéressantes mais impliquent une artificialisation des sols. Est-ce réellement une priorité par rapport aux défis actuels ?
 - o *Une ZACC constituant une réserve foncière, la démarche a plutôt comme conséquence de préserver la zone concernée d'une future urbanisation.*
 - o *Sébastien LEUNEN rappelle quant à lui qu'actuellement, le terrain est une parcelle agricole. Tel qu'il est conçu, le projet apportera une nette plus-value en termes de biodiversité.*
 - o *Le bourgmestre rajoute également que la création de nouveaux emplacements de parking diminuera le problème de stationnement sauvage régulièrement soulevé par les riverains.*
- Alors qu'une splendide plaine de jeux a été réalisée au Héromnisports, faut-il encore investir pour les enfants ?
 - o *La plaine du Héromnisports est effectivement prévue pour les enfants et très jeunes ados. Le présent projet de pump track concernera quant à lui plutôt les grands ados et jeunes adultes, bien que les deux infrastructures soient ouvertes à tous.*
 - o *Le bourgmestre rappelle que le rôle du politique est de répondre aux besoins formulés par la population. Héron étant une des communes les plus jeunes de Wallonie, il est important de proposer des projets et aménagements spécifiques pour les jeunes.*
- Cette piste de pump track est-elle bien une demande des jeunes ou est-ce un projet du collègue ?
 - o *Marc témoigne de l'exemple de la Commune de Braives où un projet de pump track a été déposé par les jeunes de la Commune dans le cadre du Budget participatif. C'est de loin le projet qui a rencontré le plus de succès. Le dossier peut être consulté ici : <https://participation.frw.be/fr-BE/ideas/amenagement-d-un-pump-track-pour-velos>*
- Le pump track ne va-t-il pas créer des nuisances sonores importantes pour les riverains ?
 - o *Il sera situé à près de 150m des habitations, et les plantations prévues en phase 1 feront office d'écran sonore*
 - o *Contrairement à un skate park, le revêtement est de type tarmac et est plutôt réservé aux vélos et trottinettes qui sont dotées de pneus. Le bruit généré est donc bien moindre.*
- Pourrait-on profiter du relief qui sera créé pour créer un mur anti-bruit autour du pump-track ?
 - o *La demande sera transmise au futur auteur de projet*

4. Divers

Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque

Les membres de la CLDR n'ont pas encore pu prendre contact avec le propriétaire des parcelles qu'il est envisagé d'acquérir dans le projet d'aménagement qui avait été présenté par Lidvine WEBER lors de la précédente réunion.

Monsieur le Bourgmestre informe qu'un dossier a été déposé auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles afin de financer la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le périmètre de l'école actuelle. Il confirme ainsi que la volonté de mettre des locaux à disposition des associations (y compris le catéchisme) reste inchangée. En ce qui concerne l'aménagement du cœur de Waret, le Collège reste ouvert aux propositions que lui fera la CLDR, mais lui laisse dorénavant la main.

Les membres de la CLDR souhaitent que leur soit renvoyé avec ce compte rendu l'esquisse d'aménagement, et que leur soit rappelée l'estimation des terrains par le notaire Grégoire. Le terrain du presbytère est évalué à 125.000€ tandis que les prairies sont évaluées à 40.000€.

Marc recommande de ne pas aborder le propriétaire directement avec ces aspects financiers, mais de lui expliquer le souhait porté par les habitants de pouvoir embellir leur lieu de vie et de lui expliquer les qualités de l'esquisse qui peut naturellement encore évoluer.

Les vacances s'approchant, les membres de la CLDR pensent pouvoir fournir un premier feedback pour la réunion de la rentrée.

La fête du Parc Naturel

Anne DESMET rappelle que la fête du Parc Naturel se déroulera le samedi 01 juillet au château de Fallais. Sébastien LEUNEN détaille le programme des activités qui est consultable ici : <http://pnbm.be/index.php/fdp/>

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.20 ou par courriel m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
